

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 février 2025

Délibération CA_20250214_09

Convention de partenariat avec le Commissariat à l'Énergie Atomique

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat entre le SDIS et le Commissariat à l'Énergie Atomique du Ripault, ci annexé ;

Considérant l'intérêt de former les membres de l'équipe spécialisée Risques Radiologiques à l'aide de sources radioactives scellées ;

DECIDE :

Article unique. La convention, ci-annexée, de partenariat entre le SDIS et le Commissariat à l'Énergie Atomique du Ripault est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

FLEURET Marc